



ORDRE DU JOUR

DU COMITE SYNDICAL DU SMTC

Mercredi 26 Août 2020

1 - Election du Président.

2 - Election des Vice-Présidents et membres du Bureau.

3 - ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS

3.1 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent.

3.2 Instauration d'une Commission Ad Hoc (CAH) à caractère permanent.

3.3 Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis.

3.4 Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

4 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

4.1 Désignation des représentants de Tisséo-Collectivités (SMTC) au sein de Tisséo-Ingénierie (SMAT).

4.2 Désignation des représentants de Tisséo-Collectivités (SMTC) au sein de Tisséo-Voyageurs (Régie-Tisséo).

4.3 Désignation des représentants de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès du GART.

4.4 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine (aua/T).

4.5 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux (AGIR).

4.6 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de l'association ATMO OCCITANIE.

4.7 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT).

4.8 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Mobilib (CITIZ).

4.9 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de l'Observatoire Régional des Transports Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

5 - Délégation permanente de compétences au profit du Président.

6 - Indemnités de fonctions aux titulaires de mandats locaux exerçant auprès de Tisséo Collectivités(SMTC) : réunions de la Commission d'Appel d'Offres ou des Jurys.

7 - Approbation du règlement intérieur des commissions de la Commande Publique.

8 - Compte-Rendu des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

9 - Approbation du compte-rendu des séances des 5 février 2020 et 17 juin 2020.